



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.3/1995/L.5  
28 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-huitième session  
27 février-3 mars 1995  
Point 11 de l'ordre du jour

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Australie, États-Unis d'Amérique, Ghana, Inde, Jamaïque, Mexique,  
République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord et Zambie : projet de résolution

Programme mondial de recensement de la population et de  
l'habitation de l'an 2000

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1985/8 du 30 mai 1985, dans laquelle il demandait que se poursuive l'élaboration du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1990 et recommandait aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre des dispositions pour effectuer des recensements de la population et de l'habitation pendant la période 1985-1994, ainsi que ses résolutions antérieures dans lesquelles il avait approuvé les programmes décennaux précédents,

Notant avec satisfaction les grands efforts faits par les pays pour effectuer des recensements de la population et de l'habitation dans le cadre du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1990, ainsi que les activités de l'Organisation des Nations Unies et des organismes de financement à l'appui de ces efforts,

Conscient que la série de recensements de la population et de l'habitation de l'an 2000 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>1</sup> du prochain Sommet mondial pour le développement

---

<sup>1</sup> Voir le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8).

social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence sur les établissements humains ainsi que d'autres réunions régionales et nationales,

Soulignant que les recensements périodiques de la population et de l'habitation pour l'ensemble d'un pays et pour chacune de ses divisions administratives constituent l'une des principales sources de données nécessaires pour une planification efficace du développement et pour le suivi des questions de population ainsi que des tendances, des politiques et des programmes socio-économiques et écologiques visant à promouvoir l'amélioration des niveaux de vie,

Soulignant en outre que les recensements de la population et de l'habitation fournissent des statistiques et indicateurs utiles pour évaluer la situation de divers groupes spéciaux de population, comme les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les sans-abri, ainsi que l'évolution de cette situation,

1. Invite instamment les États Membres à effectuer des recensements de la population et de l'habitation pendant la période 1995-2004, en tenant compte des recommandations internationales et régionales relatives à ces recensements et en veillant, en particulier, à planifier les opérations à l'avance et à diffuser en temps opportun les résultats des recensements auprès de tous les utilisateurs;

2. Demande aux États Membres de continuer à communiquer les résultats des recensements à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales compétentes afin de faciliter l'étude des problèmes et programmes démographiques, environnementaux et socio-économiques;

3. Prie le Secrétaire général de poursuivre l'élaboration du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 et de prendre toutes les dispositions voulues pour aider les pays à en mener à bien l'exécution.

-----